

**Parution samedi 01 mai 2010**

### **Attributs religieux**

Chêne-Bougeries, le 27 avril 2010

La façon de se démarquer des femmes voilées parmi la population suisse, me rappelle mes années de pensionnat où bien que non baptisée, j'avais l'obligation de porter une mantille en rentrant dans la chapelle. Rien de choquant à cela, puisque dès la sortie, nous l'enlevions. La coutume d'avoir la tête couverte dans les églises, temples, ou autres, n'a rien d'ostentatoire, à condition de respecter à l'extérieur, la discrétion vestimentaire usuelle voulue. Le respect des traditions locales permet de se mêler aux foules sans s'en distinguer. Chez nous, le port du voile peut parfaitement s'apparenter au port d'un foulard. Que dire de l'islam pur et dur signifiant « soumission du monde » lequel ne peut qu'inspirer méfiance face à cette volonté de domination de l'homme sur la femme. On parle, en Suisse, d'enlever les crucifix. Serait-ce renier notre passé judéo-chrétien ? Pourquoi enlever ce symbole du christianisme qui n'a rien de commun avec les attentats commis au nom de « Dieu » par des fanatiques. L'islam, aujourd'hui, fait cause commune avec l'Inquisition ou le franquisme, avec des moyens tout autant barbares, sinon plus sophistiqués...

Leïla Elisabeth Pellissier